

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE**

SESSION 2011

ÉPREUVE E2 TECHNOLOGIE

**SOUS-ÉPREUVE A2 : ORGANISATION ET GESTION
D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

U2

DOSSIER TECHNIQUE

Baccalauréat professionnel Esthétique/cosmétique-parfumerie – DOSSIER TECHNIQUE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Durée 3 heures	Coefficient 2
Repère de l'épreuve : 1106 ECP T		Page 1 sur 4

Les juniors à l'institut

par Géraldyne PRÉVOT.

L'augmentation de la sécrétion séborrhéique rend la peau grasse et obstrue les pores.

Résultat : coup de blues garanti ! L'adolescence est une période où l'on est «mal dans sa peau». Après un soin en institut, la jeune fille devrait être «mieux dans ses baskets» !

Une hygiène parfaite permet de limiter les dégâts et les esthéticiennes ont un rôle important à jouer auprès des jeunes filles. Vous serez les initiatrices des gestes basiques, les détentrices d'un savoir important dans la vie d'une femme : celui d'entretenir sa beauté.

Un soin classique pour ado se déroule de la manière suivante : démaquillage, exfoliation, jet de vapeur d'ozone, extraction des comédons, masque, tonique, crème hydratante et, éventuellement, maquillage.

Sachez cependant qu'en dépit de sa qualité, ce n'est pas toujours le soin qui compte le plus : ce qui prime, c'est le relationnel entre la très jeune cliente et vous !

À noter : les autres soins souvent demandés sont les séances d'épilation et les séances d'UV.

COMMENT METTRE LES ADOS EN CONFIANCE ?

Voici les astuces de quelques esthéticiennes :

«Lorsque je suis en présence d'une jeune intimidée, je la tutoie (ce n'est pas la politique de la maison mais parfois c'est indispensable).



Doc. Saint-Kari.

L'adolescence, c'est le moment des « premières fois » : premiers flirts, premiers romans, premières luisances, premiers boutons... et aussi premiers soins en institut.

Une fois qu'elle n'a plus peur, le soin devient un « mini-cours » avec devoirs à la maison. « Lors du premier rendez-vous il faut toujours être assise à la même hauteur que la jeune fille : il s'établit alors un rapport d'égalité très important pour la suite des événements. Il faut aussi que cela se fasse loin des regards indiscrets qui pourraient gêner la jeune fille. Il est toujours impératif de respecter son intimité. »

« Dotés d'une culture « esthétique globale », les juniors doivent éviter les erreurs qui pourraient, plus tard, avoir des conséquences très inesthétiques. Les bonnes habitudes se prennent tôt et l'épanouissement de la féminité chez l'adolescente est un moment crucial. Les esthéticiennes doivent tout faire pour que cette féminité ne soit pas perçue comme une contrainte. »

« Je déconseille le déshabillage immédiat de ma jeune cliente. Le fait d'être « nue comme un ver » sous le peignoir en face d'une inconnue pourrait l'effrayer. Il est préférable d'attendre un petit moment durant lequel on lui expliquera le déroulement du soin. Ce dernier ne commencera que lorsque la jeune fille sera mise en confiance. »

« Il faut que la petite cliente se sente comme chez une copine. Comme dans un endroit

où elle peut prendre un verre ou le petit déjeuner, où elle peut raconter ses petites histoires, où elle est sûre d'être dorlotée. Le relationnel et la mise en confiance sont les bases importantes de la réussite des soins juniors. »

« J'indique toujours où se trouvent le placard et le peignoir pour que l'adolescente comprenne qu'elle doit se déshabiller. Souvent elle ne sait pas si elle doit le faire ou non et cela peut être très embarrassant. »

« Voici mon conseil basique, en 4 commandements, pour que les jeunes filles en fleurs conservent leur peau de pêche :

- 1) Un nettoyage-démaquillage bi-quotidien.
- 2) Un masque ou/et un gommage une fois par semaine.
- 3) Une crème de jour légère.
- 4) Un soin en institut tous les mois. »

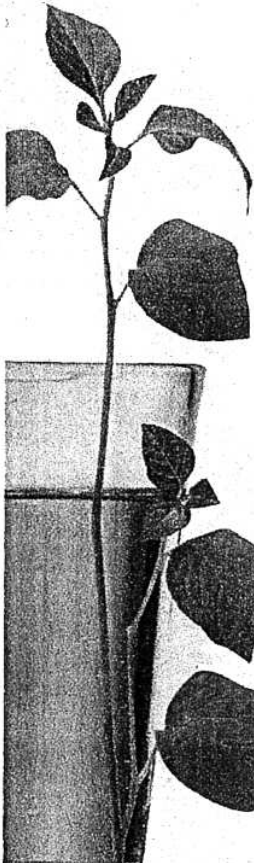
« L'accueil, le sourire, la gaieté, la douceur et le respect sont les atouts d'une bonne entente entre la junior et l'esthéticienne. Finalement, l'important est d'appivoiser l'adolescente, de lui redonner confiance en elle. Et le tour est joué.

Mais n'oubliez pas non plus que les juniors sont déjà des femmes et presque plus des enfants ! » ■

Baccalauréat professionnel Esthétique/cosmétique-parfumerie – DOSSIER TECHNIQUE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Durée 3 heures	Coefficient 2
Repère de l'épreuve : 1106 ECP T	Page 2 sur 4	

DOCUMENT 2 : Mouvement de stocks pour le « MatiMasque Purifiant ».

Date	Mouvement	Quantité
15/05	Stock initial	6
16/05	Bon de Sortie 120	1
19/05	Bon d'Entrée 210	10
21/05	Bon de Sortie 121	1
23/05	Bon de Sortie 122	3
30/05	Bon de Sortie 123	7

DOCUMENT 3 : Extrait du tarif du fournisseur Mary Cohr


Produits Cabine

Produits Cabine **Visage**

RÉF.	DÉSIGNATION			PRIX D'ACHAT EN EUROS HT
DÉMAQUILLANTS/NETTOYANTS/GOMMAGES				
0741414	Tendre Lait Démaquillant	flacon	500 ml	8,10
0741494	Tendre Lotion Tonifiante	flacon	500 ml	8,10
0741230	Mousse Purifiante Nettoyante	flacon	150 ml	7,40
0741240	Lotion Régulatrice Matifiante	flacon	200 ml	7,40
0741312	Démaquillant Immunité Beauté	flacon	500 ml	8,10
0741322	Tonique Immunité Beauté	flacon	500 ml	8,10
0741220	Mousse Nettoyante Fraîcheur	tube	200 ml	7,00
0741524	Instant Pureté	flacon	500 ml	13,80
0702062	Doux Foilant aux Essences de Lys	tube	150 ml	13,80
0749500	Double Gommage Confort	tube	150 ml	16,20
NOUVELLE JEUNESSE				
0747301	Nouvelle Jeunesse	tube	100 ml	24,00
0747400	Nouvelle Jeunesse "Riche"	tube	100 ml	26,00
0748461	Nouvelle Jeunesse "Contour Yeux"	flacon	15 ml	13,90
0747410	Nouvelle Jeunesse "Cou et Décolleté"	flacon	30 ml	18,00
PURETÉ				
0750620	Essences Vitales Peaux Mixtes à Grasses	tube	50 ml	23,00
0750800	MatiCrème Clarifiante	tube	100 ml	17,50
0750810	MatiMasque Purifiant	tube	150 ml	14,40
PUR ENVIRONNEMENT				
0749611	Crème Pur Environnement	tube	100 ml	20,50
BEAUTÉ ÉCLAT				
0749223	Éclat Liftant	flacon	50 ml	13,00
YEUX, LÈVRES & COU				
YEUX				
0750700	Eye Clean	flacon	200 ml	9,75
0749201	Masque Défatigant Yeux	tube	30 ml	9,50
0748461	Nouvelle Jeunesse "Contour Yeux"	flacon	15 ml	13,90
COU				
0747410	Nouvelle Jeunesse "Cou et Décolleté"	flacon	30 ml	18,00

DOCUMENT 4 : Détail des charges

Mme Dhermy estime pouvoir vendre 150 « soins visage spécial peaux jeunes » par an au prix unitaire TTC de 29 € (TVA 19,60 %).
Elle estime les charges variables à 6.30 € par soin et les charges fixes annuelles à 2 430,00 €.

DOCUMENT 5 : Critères d'embauche

Mme Dhermy souhaite recruter un(e) esthéticien(ne) pour un remplacement de 3 mois (12 semaines) à partir du 1^{er} juin.
La personne devra être titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'un BP esthétique et avoir une expérience minimum de 2 ans.
Qualités préconisées : bonne présentation, sérieux(se), sens du contact et dynamique.
Missions confiées : soins visage et corps, épilations.

DOCUMENT 6 : Le contrat à durée déterminée (CDD) (travail-solidarite.gouv)

Synthèse

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée

Quelle est la durée de la période d'essai ?

Le contrat de travail à durée déterminée peut comporter une période d'essai.

À défaut d'usages ou de dispositions conventionnelles prévoyant des durées moindres, la durée de la période d'essai est limitée à :

- ▶ un jour par semaine (sans que la durée puisse dépasser deux semaines) pour les contrats inférieurs ou égaux à six mois ;
- ▶ un mois maximum pour les contrats supérieurs à six mois.

En l'absence de terme précis, la période d'essai est calculée de la même façon, par rapport à la durée minimale du contrat.

A noter que selon la Cour de Cassation (chambre sociale, 29 juin 2005), « toute période d'essai exprimée en jours se décompte en jours calendaires ».

Pour les CDD stipulant une période d'essai d'au moins 1 semaine, l'employeur qui met fin au contrat en cours ou au terme de la période d'essai, doit prévenir le salarié dans un délai qui ne peut être inférieur à :

- ▶ 24 heures en deçà de 8 jours de présence ;
- ▶ 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence ;
- ▶ 2 semaines après 1 mois de présence ;
- ▶ 1 mois après 3 mois de présence.

La période d'essai, renouvellement inclus, ne peut être prolongée du fait de la durée de ce délai de prévenance.

Les dispositions visées ci-dessus, relatives au délai de prévenance, sont issues de la loi n°2008-596 du 25 juin 2008 (JO du 26) ; elles sont applicables aux CDD comportant une période d'essai, conclus à compter du 27 juin 2008, date d'entrée en vigueur de la loi du 25 juin 2008 précitée.

DOCUMENT 7 :

Calcul des primes trimestrielles des salarié(e)s :

% d'augmentation du chiffre d'affaires	Prime trimestrielle accordée
5 % à 10 %	50 €
10 % à 20 %	100 €
20 % à 30 %	150 €
30 % à 40%	200 €
+ 50 %	300 €

Baccalauréat professionnel Esthétique/cosmétique-parfumerie – DOSSIER TECHNIQUE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Durée 3 heures	Coefficient 2
Repère de l'épreuve : 1106 ECP T	Page 4 sur 4	